

Château-Richer 9 Décembre 1943

Attendu qu'il a été admis par l'Honorable Ministre des affaires Municipales de la Province de Québec, à la réunion annuelle de l'Union des Municipalités qu'il devrait se former une section rurale des Municipalités régies par le code Municipal Provincial.

Attendu que, dans notre opinion les Municipalités rurales devraient toutes être représentées à l'Union des Municipalités de la Province.

Attendu que les conseils de Comté seraient plus en mesure que les Municipalités rurales d'étudier l'opportunité de l'établissement d'une telle section rurale.

Il est proposé par Monsieur Louis Fecteau Maire de l'Ange Gardien

Appuyé par Monsieur Joseph Racine Maire de Boischatel

Et résolu Unaniment :-

Que, chaque Municipalité de Conseil de Comté s'informe auprès des Maires qui la composent, pour connaître leur opinion et décider de l'action à prendre pour former telle section rurale.

Que copie de la présente soit adressée à tous les secrétaires des conseils de Comté de la Province avec prière de bien vouloir nous aviser de leur décision afin qu'action soit prise en considération.

Signé: J.-A. Gilbert Préfet

Signé: J.-E. Rancourt Sec-Trés.

Certifiée conforme au livre
de délibération du Conseil
de Comté Montmorency Division No.-1.



J.-E. Rancourt Secrétaire.

CONSEIL DE COMTE MONTMORENCY

DIVISION NO 1

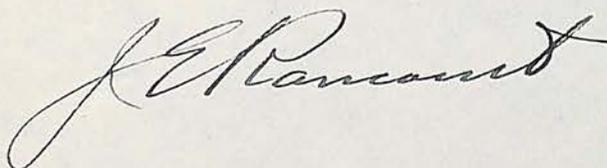
CHATEAU-RICHER.....10 Décembre.....19 43

Monsieur le Secrétaire:

A l'assemblée régulière des Membres du conseil de Comté Montmorency division No.-1, tenue à Château-Richer le neuvième jour de décembre 1943, la résolution ci-jointe a été passée afin de connaître l'opinion de tous les Membres des conseils de comté de cette province, sur la formation d'une section rurale, telle que proposée par l'honorable Ministre des affaires Municipales de cette Province à l'assemblée annuelle de l'Union des Municipalités.

Nous serions anxieux de connaître l'opinion des Membres de votre Conseil, sur cette importante question.

Votre bien obligé,



J.-E. Rancourt Sec. Trésorier.

CONSEIL DE COMTE
MONTMORENCY

DIVISION NO 1

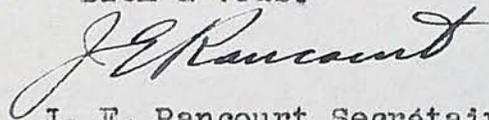
CHATEAU-RICHER, le 13 mars 19 44

Monsieur le Secrétaire:-

Nous devons vous informer que le
Conseil de Comté Montmorency Division No.-1-,
approuve la résolution de Monsieur J. Alphonse
Langlais N. P. Secrétaire-Trésorier du Conseil
de Comté de Témiscouata, concernant la formation
de l'Union des Conseils de Comté de la Province.

Nous vous prions de bien vouloir
Compléter la résolution qui vous a été adressée
par Monsieur Langlais N. P. Secrétaire du Comité
provisoire et la retourner à ce dit Comité provisoire.

Bien à vous.



J. E. Rancourt Secrétaire.

Rivière-Bleue, 27 mars 1944.

Monsieur le Secrétaire,

Re:- UNION DES CONSEILS DE COMTE

Pour votre information je vous dirai qu'à date j'ai reçu l'approbation au projet d'UNION DES CONSEILS DE COMTE de QUARANTE Comtés, CINQ autres Comtés tout en se déclarant favorables au projet ont remis l'étude de la question à la session du mois de juin.

Le Comité provisoire formé lors de la réunion des Préfets de Comté à Québec, se réunira à Québec dans la semaine du 17 avril en vue de commencer les formalités nécessaires pour mener à bonne fin ce projet d'UNION.

Comme je n'ai pas eu de réponse de votre Conseil de Comté à ce sujet, je viens vous prier de bien vouloir me dire si vous avez soumis à votre conseil de Comté la lettre circulaire et le projet de résolution que je vous avais transmis en février dernier ?

Vous m'obligeriez aussi en me disant quels ont été les commentaires des membres de votre Conseil de Comté au sujet de ce projet d'UNION ? Soyez assuré que les expressions d'opinions de votre Conseil de Comté seront très utiles aux membres du Comité provisoire pour les guider dans leur travail.

Je vous prierais de répondre à cette lettre par le retour du courrier et de me faire connaître l'opinion exprimée par les membres de votre Conseil de Comté, qu'elle ait été favorable ou défavorable.

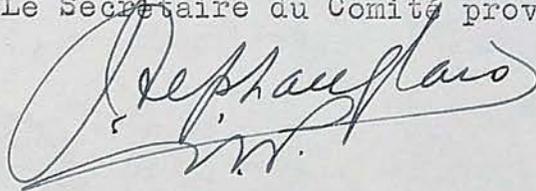
Avec mes remerciements, je vous prie
de me croire,

Monsieur le Secrétaire,

Votre bien dévoué.

JAL/JL

Le Secrétaire du Comité provisoire.



27 mars 1944.

M. Alph. Langlais. N.P.
Rivière-Bleue.
Comté Témiscouata.
Qué.

Cher Confrère,

Sous pli, copie de la résolution
adoptée par le Conseil du Comté de Jacques-Car-
tier, re: Formation d'une Union pour les Conseils
de Comté.

Mes félicitations pour cette initiative,
et croyez-moi,

Votre tout dévoué,

Secrétaire-Trésorier C.M.C.J.C.

MUNICIPALITÉ DU COMTE DE TEMISCOUATA

Monsieur le Préfet,

Messieurs les Maires du Conseil de Comté.

Vous trouverez sous pli un compte-rendu de ce qui s'est passé lors de la réunion tenue à Québec les 2 et 3 février 1944 à la suite de la convocation faite par le Conseil du Comté de Frontenac pour demander au Gouvernement de prendre à sa charge les frais d'assistance publique.

Au cours de la réunion, les Délégués du Comté de Témiscouata ont proposé l'étude d'un projet d'UNION DES CONSEILS DE COMTE. Tous les Délégués présents (dont je vous inclus une liste) se sont unanimement déclarés favorables à ce projet.

Monsieur Emile Morin, Sous-Ministre des Affaires Municipales de la Province, a aussi déclaré qu'il voyait ce projet d'un oeil favorable et qu'il en désirait vivement la réalisation.

Les principales raisons que l'on peut mettre de l'avant à l'appui de ce projet sont les suivantes :-

1°—Les Conseils de Comté auraient besoin de se réunir de temps à autre pour discuter les problèmes d'administration municipale rurale ;

2°—Les Municipalités rurales locales, par l'entremise de leurs Conseils de Comté, pourraient plus facilement faire valoir leurs points de vue sur les problèmes qu'elles ont à affronter ;

3°—Cela procurerait au Gouvernement de la Province l'occasion de discuter avec les Représentants des districts ruraux les amendements à faire au Code Municipal ainsi que les lois nouvelles intéressant les Municipalités régies par le Code Municipal ;

4°—Cette nouvelle union serait le complément naturel des deux organisations municipales qui existent présentement : l'Union des Municipalités et l'Association Provinciale des Secrétaires de Municipalités.

Pour toutes fins pratiques, la nouvelle union ne serait composée que des CONSEILS DE COMTE.

Pour en arriver à l'exécution de ce projet d'UNION DES CONSEILS DE COMTE, les Délégués ont formé un comité provisoire chargé d'étudier le projet et de jeter les bases de l'organisation. Ce comité provisoire se compose comme suit :-

M. Linière Audet,	Préfet du Comté de Frontenac,
M. Antoine Lacourcière,	Préfet du Comté de Beauce,
M. Auguste Baribeau,	Préfet du Comté de Champlain,
M. Majorique Rodrigue,	Maire de Compton,
M. Wilfrid Labbé,	Préfet du Comté d'Arthabaska,
M. Omer Arseneault,	Préfet du Comté de Bonaventure,
M. J.-Charles Dufour,	Préfet du Comté de Matane.

J'ai été chargé par les membres du comité provisoire d'agir comme leur Secrétaire et de communiquer avec tous les Préfets et Secrétaires-Trésoriers des Comtés de la Province pour leur demander de soumettre la présente lettre à la prochaine réunion de votre Conseil de Comté, en mars prochain, et y discuter sur l'opportunité de la création de cette UNION DES CONSEILS DE COMTE.

J'ai en conséquence préparé un projet de résolution que vous voudrez bien adopter en y mentionnant si vous êtes pour ou contre ce projet. Vous voudrez bien me transmettre une copie certifiée de cette résolution aussitôt après qu'elle aura été adoptée. Sur réception de ces résolutions je convoquerai les membres du comité provisoire nommé par la délégation pour étudier et jeter les bases de l'organisation de cette UNION DES CONSEILS DE COMTE.

Il devrait y avoir possibilité de procéder assez rapidement dans ce travail d'organisation, de façon que l'on puisse, dès la session du mois de juin prochain, vous présenter un mémoire du travail accompli et, si la chose est possible, vous soumettre les grandes lignes des règlements qui régiront l'Union.

J'ai dit ci-dessus que l'Union projetée compléterait les cadres des deux unions municipales qui existent actuellement.

L'Union des Municipalités est formée de toutes les Municipalités du Dominion ; elle est composée surtout des principales Municipalités de Cités et villes. Ceux qui ont suivi

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE.....

A une session régulière du Conseil de Comté de.....
tenue au chef-lieu du Comté, le huitième jour de mars mil neuf cent quarante-quatre, sous la
présidence de M.....

La résolution suivante a été adoptée :-

ATTENDU que la réunion des Préfets et des Maires tenue à Québec, les 2 et 3 fé-
vrier 1944, pour discuter avec le Gouvernement de la Province le problème des dépenses
d'assistance publique et d'hospitalisation des aliénés a démontré l'importance qu'il y aurait
pour les Conseils de Comté de former une UNION pour y discuter leurs problèmes d'intérêts
généraux ;

ATTENDU que le temps semble venu de former une telle association pour étudier
les problèmes actuels et surtout ceux qui surviendront après la présente guerre ;

EN CONSEQUENCE :-

Il est PROPOSE par M..... Maire
de la Municipalité de..... APPUYE
par M..... Maire de la Municipalité de
.....

Et unanimement résolu :-

Que ce conseil approuve le projet d'une UNION DES CONSEILS DE COMTE de
la Province de Québec et qu'il encourage les membres du comité provisoire nommés à cette
fin, à poursuivre leur projet avec le plus de diligence possible.

Que copie de cette résolution soit transmise au Secrétaire du comité provisoire.

ADOPTE.

VRAI EXTRAIT du livre des délibérations de la Municipalité du Comté de.....
.....

DONNE A..... ce.....
.....jour de..... mil neuf cent quarante-
quatre.

.....
Préfet.

.....
Secrétaire-Trésorier.

les activités de cette Union ont pu constater le travail immense qu'elle a accompli dans le domaine de l'administration municipale et l'influence heureuse qu'elle a eue souvent sur la législation. Les Municipalités rurales cependant peuvent difficilement en faire partie parce que leurs problèmes, d'ordre plutôt local, sont rejetés dans l'ombre par les problèmes plus importants des grandes Municipalités. Ce serait l'intention de l'UNION DES CONSEILS DE COMTE de s'affilier à l'Union des Municipalités et, de pouvoir ainsi par son importance et sa force, faire valoir les droits des Municipalités rurales.

L'Association Provinciale des Secrétaires de Municipalités a aussi, de son côté, accompli un travail admirable. Loin de borner ses activités à la défense de l'intérêt de ses membres, elle a aussi étudié les problèmes qui concernent les Municipalités rurales. J'irai même jusqu'à dire qu'elle s'est occupée davantage des intérêts des Municipalités que des intérêts de ses membres. L'UNION DES CONSEILS DE COMTE travaillerait nécessairement en collaboration avec cette Association pour le plus grand bien des intéressés.

Il n'y a aucun doute que la nouvelle UNION DES CONSEILS DE COMTE serait le complément de ce qui existe déjà et qu'elle rendrait d'immenses services aux Municipalités rurales avec l'étroite collaboration de l'Association des Secrétaires Municipaux et de l'Union des Municipalités.

Les Préfets et Maires présents à la réunion des 2 et 3 février espèrent que tous les Conseils de Comté de la Province étudieront ce projet avec soin.

Les membres du comité provisoire recevront avec plaisir toutes suggestions et commentaires que vous pourrez faire au sujet de ce projet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Préfet et Messieurs les Maires,

Votre bien dévoué,

J.-Alph. Langlais, N. P.

Le Secrétaire-Trésorier de la
Municipalité du Comté de Témiscouata.